



N° 60 – Novembre 2015

VIVRE à

VILLEGOUGE

TRAVAUX DES COMMISSIONS

City Stade Jean Pierre PAPIN

Travaux réalisés

VIE PRATIQUE

Elections régionales 2015

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

VIE MUNICIPALE..... p.03

Réunions du Conseil Municipal :

- ✓ 27 juillet 2015
- ✓ 5 octobre 2015

TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p. 11

Construction du City stade Jean Pierre Papin étape par étape

Création du chemin d'accessibilité PMR du City Stade

Travaux de mise aux normes et de qualité de vie aux écoles

Les Festives 2015

Inauguration du City Stade

Histoire de la médaille de notre village : Du graphite au bronze

Nouvelles activités périscolaires - NAP

VIE DES ASSOCIATIONS p. 17

Tennis club intercommunal du Fronsadais

Football Club Villegougeois

Les Canailles

Ad'Astra

Ecole de musique de Galgon

S.C.L.T.

Avenir Villegougeois

Le Fusil Villegougeois

Théâtre Pierre Latour du Moulin

VIE PRATIQUE p.22

Elections régionales 2015

AGENDAp.24

Une inauguration exceptionnelle

(Extrait du discours du 3 octobre 2015 de Madame le Maire)



Nous sommes fiers d'accueillir le sportif de haut niveau que vous êtes. Vous symbolisez pour plusieurs générations l'excellence et la référence en France et au niveau international.

Vous possédez un des plus beaux palmarès sportif : 54 sélections en équipe de France avec laquelle vous disputez la Coupe du monde de 1986 et l'Euro 1992, 5 fois meilleur buteur de Ligue 1, 4 fois champion de France, 2 fois champion d'Italie et ballon d'or en 1991.

Aujourd'hui encore sur les terrains de football, on entend toujours parler de « papinades » lorsque des joueurs font des reprises de volées avec le ballon.

Vous avez reçu de nombreuses autres distinctions personnelles au cours de votre carrière internationale, mais vous n'êtes pas qu'une référence sportive. Vous êtes aussi un homme de cœur.

En 1996, avec votre épouse vous créez l'association « Neuf de Cœur » pour apporter information et soutien aux familles dont les enfants souffrent de lésions cérébrales. Pour recueillir des fonds pour votre association vous organisez chaque année des manifestations et notamment une grande randonnée cycliste dans les Alpes.

Votre présence a mobilisé les énergies de tous et c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre la médaille de la commune de Villegouge en témoignage de notre profonde reconnaissance.

Pour prolonger le souvenir de cette journée exceptionnelle, je vous prie de bien vouloir accepter un échantillon de bouteilles produites à Villegouge.

Vivre à Villegouge N°60

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable de la communication : Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC

Imprimé en Novembre 2015 par la Mairie de Villegouge

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué en date du 22 juillet deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames MEDES Jeanine - LECLEROT Christine - ESCUREDO Nathalie – HEUGAS Marie-Françoise – PEPICQ Lidia. Messieurs : RAYNAUD Jacques - MARIEN Jacques - BARBE Patrick.

EST ARRIVEE AVEC RETARD : Mme GAUDY Sandrine

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. DEVAUTOUR Jean-Claude à M. MARIEN Jacques – M. GALIN Cédric à Mme HEUGAS Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames JUAN Laëtitia – LESTRADE Marie-Christine – M. VALEIX Guillaume

ABSENT : M. BRUN Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur RAYNAUD Jacques, est désigné à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2015 est adopté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1/ Rythmes scolaires-Nouvelles Activités périscolaires (NAP 2015), 1.1 Emploi du temps des NAP - 1.2 Convention avec le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais - 1.3 Convention avec l'Escrime Club Libourne - 1.4 Convention avec l'association les Poly-Sons pour l'éveil musical - 1.5 Convention avec l'association ANFASIAD pour les maternelles - 1.6 Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en éveil musical - 1.7 Recrutement d'un Contrat Avenir pour faire face au complément d'activité des NAP des classes élémentaires — 2/ Recrutement d'un agent technique polyvalent en CUI - 3/ Recrutement d'un agent technique polyvalent en Contrat Avenir - 4/ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise - création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire - 5/ Achat de matériel pour le restaurant scolaire - 6/ SIVU du Chenil - 7/ Décision Modificative N°1 - 8/ Travaux de peinture

1/ RYTHMES SCOLAIRES - NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP 2015 / 2016)

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, rend compte au conseil de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires proposée pour la prochaine rentrée et des conventions induites avec les différentes associations pour les nouvelles activités périscolaires (NAP 2015-2016).

Le Comité de Pilotage du PEDT du 16 juin 2015 a retenu l'organisation suivante :

- Pour les classes élémentaires remplacement des activités animées par l'association ANFASIAD par :
 - ◊ Des ateliers de tennis et d'escrime pour les deux grandes classes CM1/CM2 et CE2/CM2. Le reste du temps sera animé dans les classes par un agent communal.
- Pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2
 - ◊ le nombre d'heures des ateliers de musique sera doublé. Le reste du temps sera animé dans les classes par un agent communal.
- Pour les deux classes de maternelles le fonctionnement est inchangé, sauf la durée qui sera réduite à 2h 45 par semaine.

Chaque classe sera animée par une animatrice ANFASIAD et un agent communal.

Compte tenu de ces évolutions, la délibération n° 12, prise le 1^{er} juin 2015 est annulée. Elle est remplacée comme suit :

Les différentes conventions relatives à l'organisation des NAP étaient jointes à la convocation du conseil. Elles ont été validées par la commission scolaire en date du 9 juillet dernier, ainsi que par les associations concernées.

Toutes ces conventions d'animation sont prévues pour la durée l'année scolaire du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Le coût à prévoir pour l'année scolaire 2015-2016 est estimé à 33 000 Euros, et nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire en Contrat d'Avenir.

Les crédits nécessaires seront mis en place par une Décision Modificative.

1-1 / EMPLOI DU TEMPS DES NAP

Les horaires ont été harmonisés entre les différentes classes, à la demande des enseignants et des parents d'élèves.

	Lundi					Mardi				Mercredi	Jeudi					Vendredi						
CM1/CM2	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe			
CE2/CM2	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe			
CE1/CE2	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30		
	classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	NAP	classe		classe		classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	classe	NAP			
CP/CE1	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30		
	classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	classe	NAP		classe		classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	NAP	classe			
MS/GS PS/MS	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	12:00	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30
	classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP	

classe	Enseignement par les professeurs d'école
APC	Activités pédagogiques Complémentaires dirigées par les enseignants (proposées à certains élèves)
NAP	Nouvelles Activités périscolaires organisées par la municipalité

4

En ce qui concerne toutes les activités qui seront dispensées aux élèves dans les NAP, il est proposé au conseil, comme en 2014, de ne pas demander cette année de participation financière aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place ce planning des activités périscolaires pour la prochaine rentrée, sans demander de participation financière aux familles et autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette nouvelle organisation des NAP.

1-2 / CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'initiation au tennis dispensé par M. Thibaud DEMUR, professeur de tennis de l'association du Tennis Club intercommunal du Fonsadais. Cette convention prévoit la participation du professeur de tennis pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le lundi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises. Les ateliers de tennis se dérouleront dans l'un des cours couverts de tennis de la Communauté de Communes du Canton de Fonsac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, selon les conditions définies, avec l'association du Tennis Club intercommunal du Fonsadais et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1-3 / CONVENTION AVEC L'ESCRIME CLUB LIBOURNE

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'initiation à l'escrime dispensée par M. Cyril BESNARD, professeur de l'Escrime Club Libourne. Cette convention prévoit la participation de l'animateur pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le jeudi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM2 par ½ groupe.

Le coût horaire est fixé à 30 € toutes charges comprises. Les ateliers d'escrime se feront dans la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, selon les conditions définies, avec l'Escrime Club Libourne et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1-4 / CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES POLY-SONS POUR L'ÉVEIL MUSICAL

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'activité d'éveil musical envisagée avec l'association Poly-sons de MARCENAI.

Cette convention prévoit la participation du professeur d'éveil musical M. Thierry SOUILLE pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le mardi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, selon les conditions définies, avec l'association Poly-sons et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1-5 / CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ANFASIAD POUR LES MATERNELLES

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'activité d'animation des NAP des deux classes maternelles.

Le mode de fonctionnement sera identique à celui de l'année écoulée, c'est-à-dire que l'animation est faite par 2 animatrices d'ANFASIAD et 2 agents communaux.

Le montant annuel de la subvention ANFASIAD pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 4 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association ANFASIAD ainsi que tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette organisation des NAP et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

A 18h 58 Madame GAUDY arrive dans la salle du conseil et participe aux délibérations suivantes :

1-6 / RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ EN ÉVEIL MUSICAL

Madame le Maire informe de la nécessité de recruter un agent pour l'animation de l'éveil musical des classes de CP/CE1 et CE1/CE2, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Il est proposé au conseil d'engager Madame Aurélie DOZIERES, professeur diplômée de l'École de Musique de GALGON, sur un contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Madame DOZIERES exercera la fonction de professeur de musique contractuel, pour une durée déterminée de 10 mois allant du 4 septembre 2015 au 1 juillet 2016 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2 heures 45 minutes, le vendredi après-midi de 13h45 à 16h30. Le coût horaire de la rémunération est fixé à 25 € brut, soit environ 35 € chargé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce recrutement selon les conditions définies et charge Madame le Maire de rédiger le contrat de Madame DOZIERES, contrat à durée déterminée, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1-7 / RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AVENIR POUR FAIRE FACE AU COMPLÉMENT D'ACTIVITÉ DES NAP DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent en contrat emploi avenir pour répondre au surcroît d'activité induit par l'animation des NAP.

La prise en charge de l'Etat est de 75 % du SMIC brut, durée hebdomadaire 35 heures, pour 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2 / RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN CUI

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent suite au départ volontaire de Mme Angèle TRUGLAS et propose de recruter un agent en contrat CUI.

La prise en charge de l'Etat est de 70 % du SMIC brut sur la base de 26h. La durée hebdomadaire du contrat sera de 30 heures, pour 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

3 / RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN CONTRAT AVENIR

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent suite au refus de pôle emploi de renouveler le contrat de Mme Isabelle GOMES et propose de recruter un agent en contrat emploi avenir.

La prise en charge de l'Etat est de 75 % du SMIC brut, durée hebdomadaire 35 heures, pour 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4 / SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE STAGIAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité, suite au départ à la retraite de Monsieur Joël CLUZEAU de :

- ⇒ **supprimer** le poste d'agent de maitrise
- ⇒ **recruter** un adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

5 / ACHAT DE MATERIELS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil, il est nécessaire de doter le laboratoire du restaurant scolaire de nouveaux matériels et présente le devis détaillé des Etablissements Henri Julien d'un montant de 2 862,54 € ht soit 3 435,04 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

6 / SIVU DU CHENIL – DEMANDE D'ADHESION AU S.I.V.U. FORMULEE PAR LA COMMUNE DE FOSSES ET BALEYSSAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012 et 30 octobre 2013, 2 mars 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant initialement 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE.

VU la délibération en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune de FOSSES et BALEYSSAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du Chenil du Libournais en date du 22 juin 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE à l'unanimité, la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de FOSSES et BALEYSSAC.

7 / DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, présente le tableau relatif à la décision modificative N°1 pour tenir compte :

- ◆ des nouvelles orientations prises pour les NAP de la rentrée scolaire 2015 :
 - ◇ au compte de fonctionnement 611 : ajout des nouveaux contrats de prestation de service pour le tennis, l'escrime et le doublement des heures de musique avec les Poly-sons,
 - ◇ au compte de fonctionnement 64168 : ajout de 4 mois d'un nouveau contrat emploi avenir et le doublement des heures de l'éveil musical avec Aurélie DOZIERES.
- ◆ admission en non-valeur, au compte de fonctionnement 6541, à la demande de la Trésorerie, des créances irrécouvrables de cantine et garderie pour la somme de 201,16 € relatives à la période 2009-2013.
- ◆ De l'achat de matériels pour le restaurant scolaire au compte d'investissement 2188.

comptes dépenses de fonctionnement			montant
012	64168	autres salaires (CUI+CA)	8 100
011	611	contrats de prestations de services	3 200
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	300
022		Dépenses imprévues	-11 600
		total	0

comptes dépenses d'investissements			montant
21	2188	autres immos corporelles	5 000
020		Dépenses imprévues	-5 000
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice en cour.

8 / TRAVAUX DE PEINTURE

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments présente le devis de M. Nicolas BRODU en ce qui concerne la remise en peinture des volets de l'étage du bâtiment de l'école mairie ainsi que la mise en peinture des menuiseries extérieures du dortoir et de la garderie périscolaire. Le montant du devis s'élève à la somme de 1 645,50 € HT et 1 974,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil :

◆ A l'occasion des festives du 18 juillet 2015, deux dons ont été remis à la commune, l'un par Madame BENAY Gislaïne d'un montant de 50 € et 25 € par Madame MONDON. Ces dons seront imputés sur le compte 7713, libéralités reçues.

Madame le Maire au nom du conseil municipal, adresse des remerciements aux généreux donateurs.

◆ Par lettre en date du 16 juillet 2015, Le Directeur académique nous informe que le Projet Educatif Territorial (PEDT) a reçu un avis favorable lors de son examen en commission interministérielle organisée le 10 juillet 2015 par la DSDEN et DDSCS de la Gironde. Madame le Maire félicite M. Jacques MARIEN et M. Jean-Claude DEVAUTOUR pour le travail de rédaction.

◆ L'acte notarié définitif en ce qui concerne la vente du terrain de M. et Mme MAREC a été signé aujourd'hui. La commune est propriétaire du terrain vendu par M. COUDERT depuis le 6 juin 2015 et celui vendu par Mme GODINEAU pour l'agrandissement du cimetière depuis le 3 juillet dernier.

◆ L'entreprise AGORESPACE a démarré aujourd'hui la pose de la structure du City-stade. La durée prévue pour ces travaux est d'une semaine.

Madame LECLEROT, adjointe fait un compte rendu des points suivants :

◆ **L'achat groupé de GAZ**

Lors d'un précédent conseil, nous avons voté notre adhésion à l'achat groupé de GAZ. Cette négociation menée par le SDEEG pour le compte de 100 clients communes et collectivités, qui représentent 400 points de livraison, a permis de retenir comme fournisseur le Gaz de Bordeaux.

Nous passons du statut d'abonné à celui d'acheteur public. Sur nos factures une économie importante. Ce contrat est négocié pour une durée d'une année afin de se caler sur le premier contrat d'achat groupé négocié auprès de GDF ensuite l'ensemble du groupe composera un nouvel appel d'offre.

◆ **Le pôle urbanisme du SDEEG**

Pour mémoire, la DDTM n'instruit plus aucun dossier d'urbanisme depuis le 01/07/2015. Le 21 mars 2015, le conseil a autorisé le Maire à signer la convention de mutualisation - Service instruction / Urbanisme présentée par le SDEEG, comme 76 communes de Gironde. Désormais, l'instruction des demandes de permis de construire, certificat d'urbanisme, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager sont transmises au SDEEG qui s'est doté d'un logiciel R'ADS adapté à notre service. Les secrétaires ont suivi la formation de cet outil informatique dans les locaux du SDEEG.

◆ **Logiciel GESCIME**

Le logiciel de gestion du cimetière nous a été installé par la société Gescime. Nous devrions recevoir la formation début septembre. Tous les titres des concessions en notre possession ont été saisis. Un plan du cimetière est remis à chacun.

◆ **Site internet**

Le site est développé et est actuellement en test sur le site de l'hébergeur WWW.VILLEGOUGE.fr.

Un après-midi de formation a été dispensé par la société créatrice pour montrer comment compléter le site. C'est désormais la phase d'alimentation des rubriques. Catherine et Mme LECLEROT y travaillent. La mise en ligne pourrait avoir lieu début septembre. Une copie de la page d'accueil est remise à chacun.

◆ **Médaille de la commune**

Les 15 premières médailles ont été livrées. Nous avons assisté à la fonte de notre médaille à la fonderie des Cyclopes. Un article dans le prochain bulletin retracera cette visite pédagogique très appréciée.

◆ **Réunions mensuelles des responsables de commissions**

Le planning des réunions mensuelles des responsables de commissions a été établi jusqu'en décembre 2015 et diffusé aux intéressés. La première réunion est fixée le 12 septembre.

◆ Les Festives 2015

Le feu d'artifice a réuni un public nombreux et a été très apprécié par la population.

Environ 300 personnes sont venues se restaurer auprès des commerçants sur la place de la Libération.

Madame LECLEROT remercie chaleureusement les membres du personnel de la commune mobilisés, en particulier Dominique, Philippe, Adrien, Mme le Maire ainsi que Laëtitia, Jean-Claude, Jacques et Jacques et surtout les Villegougeois bénévoles, Olivier, Régis, Alain, Régis, Laurent, Claire qui nous ont aidés tout au long de cette journée aux différentes étapes, pour que ce rendez-vous convivial des festives soit un succès.

Egalement un chaleureux merci à Josian pour l'animation musicale de la soirée ainsi que Julien MISSON, entreprise TEC-ELEC pour les raccordements électriques des commerçants.

Monsieur RAYNAUD, adjoint informe des points suivants :

◆ **Travaux** : Le programme des travaux de voirie 2015 est commencé. La voie communale de Eymas est revêtue.

Les travaux de toiture, partie haute et basse des locaux de l'école mairie sont presque terminés.

Le chantier de réfection du dortoir a démarré aujourd'hui.

Le câblage électrique pour les tableaux numériques des classes est réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 38.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 29 septembre deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames MEDES Jeanine – LECLEROT Christine – HEUGAS Marie-Françoise – JUAN Laëtitia – LESTRADE Marie-Christine - PEPICQ Lidia, Messieurs MARIEN Jacques – RAYNAUD Jacques - BARBE Patrick – BRUN Thierry – DEVAUTOUR Jean-Claude – GALIN Cédric – VALEIX Guillaume.

EST ARRIVEE AVEC RETARD : Madame ESCUREDO Nathalie

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Madame GAUDY Sandrine à Madame MEDES Jeanine

Secrétaire de séance : Madame JUAN Laëtitia, est désignée à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2015 est adopté par 12 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs GALIN et BRUN absents lors de cette séance).

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1/ Désignation d'un responsable de la commission Scolaire / Enfance

2/ Responsable et membres de la commission Culture / Bibliothèque

3/ Création de poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire

4/ Modification des statuts communautaires

5/ Convention entre la CCCF et la commune pour l'accès PMR du City-stade

1 / DESIGNATION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE / ENFANCE

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour raisons personnelles, Madame Sandrine GAUDY souhaite de ne plus être responsable de la commission, tout en en restant membre et demande aux élus volontaires pour s'occuper de cette commission de faire acte de candidature.

Monsieur DEVAUTOUR, membre de la commission, en charge du PEDT se présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, désigne M. DEVAUTOUR, responsable de la commission scolaire et enfance.

A 18 h 12 Madame ESCUREDO arrive dans la salle du conseil et participe aux délibérations suivantes.

2 / DESIGNATION DU RESPONSABLE ET MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

Madame le maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un surcroît d'obligations, M. Patrick BARBE ne souhaite plus assumer la charge de responsable de la commission culture / bibliothèque et n'assurera plus ainsi que son épouse, les permanences du mercredi matin. Il est donc fait appel à candidature.

Madame Lidia PEPICQ, membre de cette commission fait acte de candidature pour prendre la responsabilité de cette commission. Madame Laëtitia JUAN souhaite intégrer comme membre la dite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Madame Lidia PEPICQ, responsable de la commission et prend acte de l'arrivée de Madame Laëtitia JUAN, comme membre de la commission culture/ bibliothèque.

Madame le Maire, au nom du conseil, remercie chaleureusement Patrick et Dominique BARBE qui ont tenu bénévolement les permanences de la bibliothèque durant 7 années consécutives et ont contribué au développement de cette commission : accueil des classes, des enfants de la crèche, tenue des permanences du mercredi, création du petit biblio, concours de dessins, comité de lecture, bourse d'échange de livres.

3 / RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE STAGIAIRE

Considérant l'absence prolongée en congé maladie de M. MOSCARDINI, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à cette création de poste et au recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire, 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2016 et de signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2016.

4 / MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 15 septembre 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Fronsadais, sur proposition de son Président, a voté à l'unanimité des présents, la validation des nouveaux statuts communautaires pour les rendre plus conformes aux missions réellement assignées à cet EPCI suite à l'évolution législative et réglementaire.

Les modifications portent essentiellement sur :

- le changement de dénomination de l'EPCI suite à la refonte des cantons. La Communauté de Communes prend la dénomination de **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS (CCF)** à la place de CCCF).
- la prise de compétence des ALSH sur le temps périscolaire du mercredi après-midi
- la prise de compétence tourisme pleine et entière.

Le document complet des nouveaux statuts a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation à ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts communautaires.

5 / CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS POUR L'ACCÈS PMR DU CITY STADE

Madame le Maire informe le conseil municipal, que le Président de la Communauté de Communes a accepté que le chemin d'accès au City Stade pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) parte depuis le parking des tennis couverts et passe sur une quinzaine de mètres sur le terrain de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention de passage entre la Communauté de Communes du Fronsadais et la Commune de Villegouge.

INFORMATIONS

➤ Monsieur MARIEN, adjoint fait part des points suivants :

⇒ **Communauté de Communes** : compte rendu de la dernière assemblée du 15 septembre 2015.

- ◆ Dès 2016 une taxe de séjour sera perçue pour les nuitées effectuées au sein des hébergements touristiques.
- ◆ La commission d'appel d'offre a procédé à l'ouverture des plis relatifs au marché « extension du gymnase de VERAC ». Les entreprises ont été sélectionnées. Le montant total est de 716 450 € .
- ◆ Il va être proposé la mise en place du prélèvement automatique pour les usagers des services communautaires (centres de loisirs, aides à domicile...)
- ◆ Pour le service voirie, un nouveau tracteur avec une épareuse, pour un montant de 125 400 €, sera acheté en remplacement d'un ancien acquit en 2004.

⇒ **SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT** : rapport annuel 2014

Monsieur MARIEN, délégué au SIAEPA, présente une synthèse du rapport annuel 2014 du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadai-Fronsadais).

◇ **Eau potable**

Le SIAEPA assure la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical, soit 34 communes.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable,
- l'entretien, les réparations des matériels et des réseaux,
- la facturation et l'encaissement des redevances.

Comme le prévoit le décret, elle est calculée pour une consommation de référence définie par l'INSEE, soit 120 m³/an. Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'Eau Potable a été renouvelé à compter du 1er Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité, applicables à compter du 1er Janvier 2009 :

- la prime fixe annuelle est de 12,00 € H.T.
- le prix au m³ est de 0,38 € H.T. pour la part du syndicat. Ces prix ont été reconduits de 2010, à 2014.

Le prix moyen du m³ d'eau potable, toutes participations confondues (SIAEPA, SOGEDO, Agence de l'eau), est au 1^{er} janvier 2015 pour l'abonné de 1,60 € TTC.

A Villegouge en 2014, il y avait 525 abonnés au réseau d'eau potable et 419 mètres de conduite d'eau de diamètre 300 ont été remplacés sur la route des Genévriers.

◇ Assainissement non collectif

Pour l'année 2014, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**. Le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **140 € HT**.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2014 est de :

- **93%** pour les installations neuves ou réhabilitées
- **49%** pour les installations existantes.

◇ Assainissement collectif

Le SIAEPA assure la collecte des eaux usées, le traitement des effluents domestiques et le traitement des boues de station d'épuration de 27 communes sur les 34 appartenant au territoire syndical.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la collecte des eaux usées,
- l'entretien du réseau d'assainissement, des postes de relèvement,
- le traitement des effluents par une station d'épuration
- la facturation

Comme le prévoit le décret, elle est calculée pour une consommation de référence définie par l'INSEE, soit 120 m³/an.

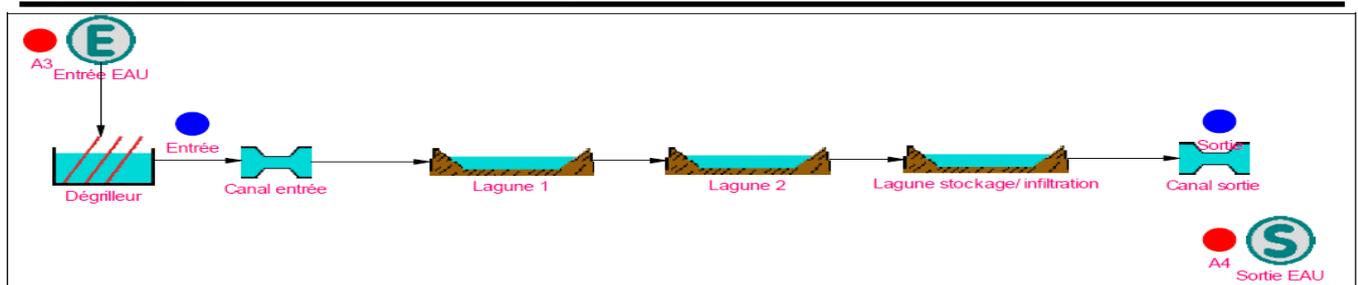
Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'assainissement a été renouvelé à compter du 1er Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008, a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1er Janvier 2009 :

- la prime fixe annuelle est de 20,00 € H.T.
- le prix au m³ est de 1,38 € H.T. pour la part du syndicat. Ces prix ont été reconduits de 2010, à 2014.

Le prix moyen du m³ d'eau avec assainissement collectif, toutes participations confondues (SIAEPA, SOGEDO, Agence de l'eau), est au 1^{er} janvier 2015 pour l'abonné de 4,58 € TTC (1,60 € pour l'eau et 2,97 € pour l'assainissement. 168 foyers de Villegouge étaient raccordés à l'assainissement collectif en 2014.

Synoptique de la station d'épuration



➤ Madame LECLEROT, adjointe, fait le point sur l'inauguration du City Stade.

Elle souligne le moment délicieux passé avec Jean-Pierre PAPIN et toute la fierté pour Villegouge qu'il soit parrain de notre City-Stade. Il a été d'une grande gentillesse, attentif et disponible avec les enfants et toutes les personnes qui lui ont sollicité une dédicace ou une photo.

Nous avons également été très sensibles aux compliments de M. le Sous-Préfet, du Député et de M. GALAND, Conseiller Départemental soulignant dans leurs discours la bonne gestion et le bon entretien de notre commune.

Elle adresse ses compliments à Cristian, nouveau cuisinier, pour le buffet préparé à cette occasion.

Le site internet est en ligne et ne demande qu'à vivre : WWW.VILLEGOUGE.FR

Rappel est fait de la retransmission du match de rugby France/Irlande, dimanche 11 octobre à 17h 45 dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h 45.

Sport, jeunesse & équipements sportifs

Construction du City-stade Jean-Pierre PAPIN En images étape par étape



Terrain communal situé route du Basque



Juin - travaux de terrassement de la plateforme



Aménagement du parking du city stade



Aménagement des abords



Pose de l'enrobé de la plateforme



Mise en enrobé de la plateforme et stockage des éléments de la structure du city stade



Juillet pose du gazon synthétique



Disposition des éléments de la structure



Montage de la structure du city stade



Septembre peinture des couloirs de la piste

Bâtiments, accessibilité & sécurité

Création du chemin d'accessibilité PMR du City-stade



Travaux de mise aux normes et de qualité de vie aux écoles



12

Comme chaque année, la saison estivale est propice pour réaliser les travaux dans les classes des écoles de la mairie, de la poste et des bâtiments :

- **Travaux de rénovation du dortoir des classes maternelles:** travaux électriques, doublage des murs, menuiseries, radiateurs, ventilation, mise en peinture et menuiseries. Egalement menuiserie et mise en peinture de la garderie périscolaire : Montant des travaux montant de 29 188 €.
- **Installation des tableaux numériques** dans toutes les classes du CP au CM2 pour la somme de 11 300 €.
- **Travaux de toiture de l'école de la mairie et salle polyvalente** pour un montant de 40 538 €.



Manifestations festives

Les Festives 2015



Samedi 18 juillet 2015,

Près de 300 convives sont venus confectionner leur diner auprès des commerçants présents dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'animation assurée par la Banda LOS ALIADOS a ravi le public.

Pour clôturer cette chaude soirée d'été, chacun a rejoint le nombreux public déjà installé sur les lieux pour assister au magnifique spectacle pyro-musical «Pinocchio» produit par JCO.



Inauguration du City Stade Jean-Pierre PAPIN

Samedi 3 octobre 2015



Photographie J. Caurraze

De nombreux jeunes et adultes étaient présents pour l'inauguration du City stade Jean-Pierre PAPIN en présence de Eric de WISPELAER, sous-préfet de Libourne, Florent BOUDIE, député de la Gironde, Jean GALAND, conseiller départemental, Michel FROUIN, président de la CCF et Albert DECLERCQ, président du district de football Gironde-Est.

C'est avec le sourire et beaucoup de gentillesse que Jean-Pierre PAPIN a répondu aux nombreuses demandes de photos et de dédicaces du public conquis.

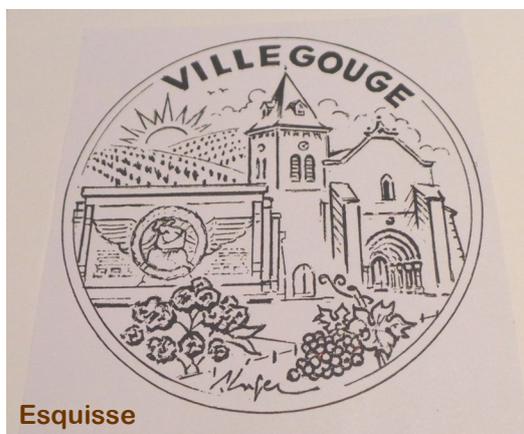
Histoire de la médaille de notre village : Du graphite au bronze

Tout a commencé par un orfèvre, Monsieur Pascal INGERT, créateur de médailles, qui nous a contactés.

Nous lui avons adressé des photos de Villegouge, et avons échangé avec lui afin qu'il s'imprègne de notre village et de ses caractéristiques.

Il nous a proposé une première ébauche, le conseil municipal réuni en assemblée a fait part de ses remarques et demandé des petites retouches.

Nous avons reçu le dessin modifié.



Esquisse

Nous avons ensuite cherché un fondeur. La Fonderie des Cyclopes autrefois installée à Libourne a retenu notre attention.

Ils ont réalisé un moule en cire et nous ont adressé une médaille en plâtre afin que nous nous rendions compte de l'objet final.



Pièce de plâtre

Nous avons eu la chance de pouvoir nous rendre à la fonte de nos pièces à la fonderie le 7 juillet 2015.

Nous avons été accueillis « chaleureusement », il faisait très chaud dehors et encore plus dedans.

C'était très impressionnant, la coulée est un moment très intense, à la fois pour les fondeurs et pour les observateurs.

La tension est palpable, les gestes précis et maîtrisés.

Deux hommes manipulent du métal en fusion, qu'ils font couler dans les moules plus ou moins grands en fonction des modèles à réaliser qui peuvent parfois être composés de plusieurs moules.

Les moules de nos médailles



Un soulagement et une satisfaction évidents terminent cette coulée, quand tout s'est bien passé, les hommes sont fatigués, physiquement, nerveusement et émotionnellement.

Médaille en bronze

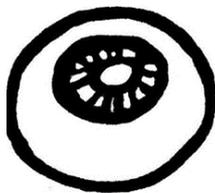


De l'esquisse à la médaille

Des explications pédagogiques concluent cette visite fort intéressante que nous espérons pouvoir organiser pour nos enfants de l'école en 2016.



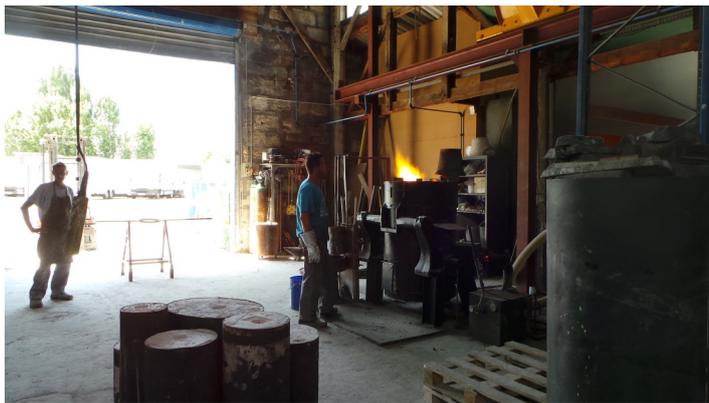
Fonderie des Cyclopes



La fonderie des Cyclopes est une fonderie d'Art. Ils peuvent fondre des médailles comme des statues jusqu'à 1 tonne.

Labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, Les Cyclopes perpétuent l'excellence et un savoir-faire rare, ils respectent le code des fondeurs d'art de France .

De même, des artistes plus ou moins célèbres leur apportent des sculptures en plâtre ou en bois que les Cyclopes réalisent en bronze.



Nouvelles Activités Périscolaires - NAP

Pendant les temps d'activités périscolaires, nos écoliers bénéficient d'initiations Sportives et d'éveil musical dispensés par des professeurs qualifiés



Escrime

Tous les jeudis de 13h 45 à 16h 30, dans la salle des fêtes, les élèves des classes de CE2/CM2 et CM1/CM2 par demi groupe et pendant 18 semaines suivent assidument l'initiation à l'escrime dispensée par Cyril BESNARD, professeur de l'Escrime Club de Libourne.



Tennis



Tous les lundis de 13h 45 à 16h 30
Thibaud DEMUR dispense par demi groupe une initiation ludique au tennis.

Eveil musical

Tous les mardis et vendredis de 13h 45 à 16h 30, les élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2, par demi groupe sont pris en charge par Aurélie DOZIERES et Thierry SOUILLE pour un temps d'éveil musical.



Pendant ces mêmes temps, nos agents Laëticia et Aurélie, animent des activités distractives et ludiques dans les classes respectives au second demi groupe de chaque séance de NAP. En ce qui concerne les classes maternelles, l'organisation est inchangée : deux animatrices ANFASIAD et trois agents, Monique, Aurélie et Catherine encadrent ce temps des NAP.



TENNIS CLUB
INTERCOMMUNAL DU FRONSAIDIS

LA REPRISE A SONNE.

La saison 2014/2015 s'achève avec de nombreux motifs de satisfaction pour le Tennis Club du Fronsadais. Tout d'abord, la livraison en début d'année sur le site de Villegouge, de deux salles couvertes et d'un nouveau club-house plus adapté, portant à 8 le nombre de courts mis à disposition sur les trois communes de Galgon, Lugon et Villegouge. Le TCIF a franchi à nouveau la barre symbolique des 300 licencié(e)s, dont 195 jeunes qui ont fréquenté l'école de tennis et il est caractérisé par de bons résultats d'ensemble avec 26 équipes de jeunes et d'adultes engagées dans les championnats de Gironde et de la Ligue de Guyenne. Les équipes premières s'illustrent au niveau régional. La masculine a joué ces quatre dernières saisons en DQDN4 (ex Prénationale) et l'équipe féminine vice-championne de Guyenne 2015 va évoluer pour la toute première fois dans cette même division qualificative à la Nationale 4. En individuel, nos jeunes sont parmi les meilleurs régionaux. Le club a obtenu différents labels à l'échelle départementale, régionale, voire nationale : « Valide/handicapé », « Club de l'année 2013 », Club formateur régional et national ».

Une nouvelle saison tennistique s'amorce avec l'équipe pédagogique habituelle composée de trois enseignants diplômés d'Etat : Benoît Tauziède (2/6) Directeur sportif, Philippe Demain (4/6) DES Tennis et Thibault Demur (0) DE Tennis, assistés de dix jeunes initiateurs ou assistants moniteurs diplômés par la Ligue de Guyenne.



Les coaches Philippe, Benoît et Thibault

Au programme : Mini-tennis, école de tennis, structure compétition pour les jeunes et cours collectifs adultes.

Bien que les cours aient débuté le 19 septembre, des possibilités d'adhésion pour les plus jeunes ou dans les cours adultes existent encore.

Venez donc rejoindre un club convivial et plein de vitalité, où cohabitent compétition et loisir.



Mini-tennis



Le groupe Elite

Contacts :

Président : Jean-Pierre Seguin : 06 80 53 26 07
 Directeur sportif : Benoît Tauziède : 06 84 02 22 50
 Professeur : Philippe Demain : 06 83 40 26 99
 Téléphone club : 05 57 84 82 03
 @ tennisintercommunalfronsadais@orange.fr



La saison 2014 - 2015 s'est clôturée avec deux tournois en semi nocturne le vendredi 05 juin 2015 pour les U6 à U9 (34 équipes) et le samedi 06 juin 2015 pour les U13 (20 équipes). L'après midi du samedi était consacrée au U10 - U11 (20 équipes). Le club a battu tous ses records, environ 600 footballeurs se sont retrouvés sur le terrain de Villegouge dans une ambiance conviviale et ensoleillée. De plus en plus de club d'autres districts viennent à Villegouge pour sa convivialité et pour son organisation de qualité grâce à tous nos bénévoles et nos sponsors.



18

Nos petits footballeurs ont rechaussés les crampons début septembre dans toutes les catégories. Cette saison nous sommes toujours en entente avec le FC FRONSDAIS, pour l'école de foot dans les catégories U6 à U13. L'effectif est conséquent en U6 -U7 (3 équipes), en U8-U9 (3 équipes), en U10 - U11 (3 équipes), et en U12 -U13 (3 équipes). Le FC Galgon pour nos U15 (2 équipes) et nous avons pour la première fois créée une équipe U18 en entente avec le FC Galgon.

Grâce à la clémence du temps les matchs de championnat ainsi que les plateaux se sont déroulés sous un soleil radieux pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.

Les résultats sont déjà encourageants dans la plupart des catégories.

Nous organiserons notre arbre de Noël le 19 décembre 2015 à la salle des fêtes de Villegouge avec une surprise pour tous nos petits footballeurs. Nous prévoyons une sortie aux Girondins de Bordeaux, des entrainements de foot en salle pendant l'hiver, et nous clôturerons la saison par notre tournoi.

Le président remercie tout l'encadrement, les bénévoles, la mairie, les sponsors et souhaite à tous les enfants une très bonne saison de football.

Contact FC VILLEGOUGE

Président : Alain HAMEL : 07-78-90-42-63

Secrétariat : M. Christine DEFFAYES : 06-84-30-76-44

Mail du club : 539754@lfaquitaine.fr

Site : www.fcv-villegouge.footeo.com



« LES CANAILLES » A.P.E.E.P DE VILLEGOUGE

C'est parti pour une nouvelle année scolaire et l'association de parents d'élèves de l'école de Villegouge Les Canailles a plus que jamais besoin de nouveaux membres actifs pour pouvoir continuer à organiser nos quelques manifestations désormais entrées dans les mœurs (Halloween, Carnaval, Loto des enfants, Kermesse...).

En effet, nos enfants grandissent et les parents pionniers de l'association ont désormais à cœur de suivre la scolarité de leurs collégiens.

N'hésitez donc surtout pas à nous contacter pour tout renseignement, nous vous attendons...

Pour ce qui est des festivités, la première « BOOM DES CM » qui avait suscité un engouement assez

impressionnant s'est passée dans une ambiance de « dance floor » déchainée et les enfants se sont bien amusés.

Enfin, l'année scolaire s'est terminée par la kermesse qui s'est déroulée dans un esprit festif et convivial (merci à l'association de théâtre pour la sonorisation).



Manifestation à venir :

Le 29 novembre : Vide-chambre des enfants

Bon début d'année scolaire à toutes et à tous !

Pour nous joindre :

Président de l'association :

Régis Poilvé : 0682437505

apelescanailles.@gmail.com

AD'ASTRA

Depuis septembre 2014, l'association Ad Astra* vous propose des cours de Zumba tous les mardis de 20h15 à 21h15 à la salle des fêtes de Villegouge.

C'est avec un immense plaisir que nous repartons pour une nouvelle année.

Venez nous rejoindre, où Carole Villena, professeur instructeur Zumba Fitness, nous fait transpirer et rigoler dans une ambiance conviviale.

Nous vous proposons la carte annuelle à 140€ ou bien la carte de 10 séances à 50€.

Afin de venir nous découvrir, nous vous proposons la première séance gratuite.

Chaque cours de Zumba est conçu pour que nous nous défoulions tous ensemble.

La zumba est une danse originaire de Colombie qui mélange la sensualité de plusieurs danses latines telles que la salsa, le merengue, le reggaeton avec des mouvements de fitness.

Un entraînement complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session.

Nous vous proposerons également au cours de l'année, sous forme de stage, de découvrir le Trampofit ! Ce cours d'aérobic rythmé et convivial se pratique sur un mini-trampoline. On commence par des petits sauts d'échauffement, puis on accélère la cadence : sur une musique entraînante, on enchaîne différents rebonds sur la toile élastique en ajoutant des mouvements de bras.

Les mouvements sont très rapides, parfait pour faire monter le cardio et améliorer son endurance. On sollicite tous les muscles du corps et on renforce son équilibre et ses articulations (chevilles, genoux, hanches). En prime : on fait fondre les graisses les plus tenaces, en particulier au niveau des cuisses et des fesses.

Le premier stage de Trampofit aura lieu le Dimanche 15 novembre 2015 de 14h30 à 16h00 1h de Trampofit suivi de 30min de Zumba avec Marie Doussaint et Gaël Ovois.

Le tarif sera de 10€, paiement à la réservation, seulement 30 places de disponible !

En espérant vous rencontrer prochainement.

Pour plus de renseignements :

Contactez Claire au 06.03.26.57.24 ou Aurélie au 06.65.77.25.51



L'Ecole de Musique a repris ses activités fin septembre, avec l'enseignement des instruments suivants : guitare acoustique, guitare électrique, basse, piano, saxophone, accordéon, violoncelle, batterie, clavier et trompette. Des créneaux sont encore disponibles, et les cours sont ouverts aux adultes comme aux enfants. Les élèves inscrits à l'enseignement d'un instrument peuvent participer gratuitement à des ateliers de pratique d'ensemble.

La chorale recrute tous ceux que la pratique du chant attire. Les classes d'éveil musical sont ouvertes aux enfants de la moyenne section maternelle au CP. Enfin, des stages de violoncelle sont organisés pendant les vacances et complétés par un atelier musique de chambre pour violon et violoncelles.

Au programme cette saison, divers concerts et manifestations dont l'audition de fin d'année qui aura lieu le 5 juin 2016.

A noter, l'Assemblée Générale de l'Association le vendredi 27 novembre à la salle polyvalente de Galgon.

Pour tout renseignement, on peut consulter le site de l'école de musique :

<http://ecole-musique-galgon.fr> ou envoyer un courriel à edmgalgon@orange.fr





Sport Culture et Loisir pour Tous

Un an déjà que SCLT (Sport-Culture-Loisir pour Tous) prenait son élan grâce à une équipe d'une quinzaine de personnes bénévoles autour de son président Pierre Darrière et au sein du canton du fronsadais. L'objectif reste de susciter ou renforcer une dynamique au travers de divers activités (tir à l'arc, golf, tir à la carabine laser, badminton, tennis de table). Ces activités ont ainsi été proposées à un large public regroupant les jeunes à partir de 8 ans jusqu'aux séniors. L'atelier Loisir Créatif poursuit une action très efficace avec une implication, comme l'an passé, pour le Téléthon 2015.



La pratique de ces animations a pu s'effectuer grâce à l'intérêt porté par plusieurs communes du canton telles que : Villegouge (les festives), Cadillac en Fronsadais (Téléthon), St Romain La Virvée (Salon de la gastronomie et des Vins), Lugon (Portes Ouvertes de la Cave coopérative), St Germain de La Rivière (Portes ouvertes de SCLT), Galgon (fête locale). Ce fut un succès avec de très nombreux participants sur les différents ateliers.

Pour poursuivre son activité, SCLT espère obtenir des subventions et sollicitera, dans les prochains jours, les communes susceptibles de proposer l'utilisation d'une salle (ou gymnase) une fois par semaine de 18H à 20H. Le but étant d'implanter un pôle d'animation sport-loisir sur le canton du Fronsadais.

Contact : Président SCLT : Pierre Darrière
Tél : 06 07 79 24 41 - E-mail : p.darriere@gmail.com



COMITÉ DES FÊTES AVENIR VILLEGOUGEOIS

Le 30 août dernier nous avons organisé notre traditionnel vide grenier.



Notre association constituée de bénévoles organise des repas et des lotos.
Pour tout renseignement, contactez :

Le Président Jean-Paul BADARD: 06 78 96 93 84
ou Nathalie JOUBERTEIX : 06 28 73 61 91



La période de la chasse dans le département de la GIRONDE est fixée du 13 septembre 2015 au 29 février 2016 au soir pour tous les gibiers sédentaires sauf exception (cf. arrêté préfectoral du 05 juin 2015).

Notre association, constituée de bénévoles, organise des lâchers de faisans et perdreaux de tir ainsi que des lotos.

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite.

Prochaines manifestations :

Lotos les vendredis 06 novembre 2015 et 05 février 2016 partir de 19 h.

Le président, François JOUBERTEIX
Tél : 06 18 53 24 36

ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le mardi le 27 septembre 2015.

Les groupes jeunes ont finalisé l'année le 27 juin 2015. Ils nous ont présenté le travail de l'année avec talent.



Merci aux bénévoles qui les ont encadrés Amandine BONVIN, Catherine DURIEUX et Murielle MARIEN, Josian DEJEAN.

L'atelier des jeunes a débuté le mercredi 7 octobre 2015 après-midi dans la salle polyvalente de Villegouge .

L'effectif est en baisse. Ceci est principalement dû aux nouveaux rythmes scolaires et à la multiplication d'activités le mercredi après-midi.

La cotisation annuelle reste inchangée à 30 Euros. Jusqu'à début novembre les inscriptions sont ouvertes.

Pour la troupe adultes, l'année a été riche en représentations avec " Délit de fuites " de Jean Claude ISLERT :

Villegouge - Saint Germain et Mons (24) - Saint André et Appelles - Lugon - Peujard - Vérac - Vayres - Galgon - Lussant (16) - Cars et Villenave d'Ornon pour se terminer le 06 novembre 2015.



L'association organise à la salle des fêtes le Samedi 21 novembre 2015 la venue de Michel LAJARETTIE dans :

« JEANNOT DU TARUSCLE ». Les rires seront au rendez-vous de cette soirée.

Salle des fêtes de Villegouge
Michel LAJARETTIE

ONE MAN SHOW

Présente
Jeannot Du Taruscle

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015
A 21 H 00

Entrée : 8€
Gratuit moins de 15 ans

Soirée organisée par l'association
Latour Du Moulin

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Président du Club de théâtre, Gérard ARQUEY au 05 57 84 47 25



Votez aux élections régionales 2015

Dimanches 6 et 13 décembre

Les élections régionales auront lieu : les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin

Vote-t-on partout en France ?

Toute la France métropolitaine ainsi que la Guadeloupe et la Réunion voteront pour élire les conseillers régionaux.

La Guyane et la Martinique éliront les conseillers de leurs assemblées car elles deviennent des collectivités territoriales uniques impliquant une fusion du département et de la région.

Pour qui vote-t-on en décembre prochain ?

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Seront ainsi élus :

- Les 1671 conseillers régionaux des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse)
- Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode scrutin spécifique
- Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion
- Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique seront remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires

Quelles nouveautés pour le mode de scrutin ?

Les assemblées régionales sont renouvelées intégralement tous les 6 ans. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ne change pas le mode de scrutin, mais redéfinit le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux.

Au premier tour :

La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338). Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour :

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

La loi du 6 juin 2000 implique que les listes de candidats soient constituées selon un principe de parité stricte.

Les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants doivent disposer d'au moins 2 conseillers régionaux, contre 4 pour les départements dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants.

Pourquoi une nouvelle carte des régions ?

La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace dans le nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Elle vise à renforcer les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions.

Elle s'accompagne d'une modernisation de la fonction publique, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale. Au total, la France métropolitaine passera de 22 régions à 13.

Que prévoit la réforme ?

L'un des objectifs de la réforme territoriale est de clarifier le rôle de chaque échelon du territoire : commune, département, région. La refonte de la carte des régions, qui passe de 22 à 13 en métropole, devrait permettre de donner un poids plus important à cet échelon, tant sur le plan géographique que démographique et économique.

Sept préfets préfigurateurs sont chargés de la fusion des régions.

Les noms provisoires des nouvelles régions sont les noms des régions fusionnées juxtaposés par ordre alphabétique, sauf pour la Haute et la Basse-Normandie qui deviennent la « Normandie » ainsi que pour le Centre qui devient « Centre-Val de Loire ».

Le chef-lieu provisoire des nouvelles régions sera déterminé par décret avant le 31 décembre 2015, sauf pour la région « Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine », pour laquelle la loi a disposé que le chef-lieu sera Strasbourg.

La loi prévoit que le nouveau conseil régional adopte, avant le 1er juillet 2016, une résolution unique dans laquelle il se prononce sur le nom définitif de la région, le chef-lieu définitif de la région, l'emplacement de l'hôtel de la région, les règles de détermination des lieux de réunion des différentes instances de la région,

et sur le programme de gestion des implantations immobilières de la région.

Quelles sont les compétences des régions ?

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle est administrée par le conseil régional et son président, renouvelé tous les 6 ans.

Compétences des régions :

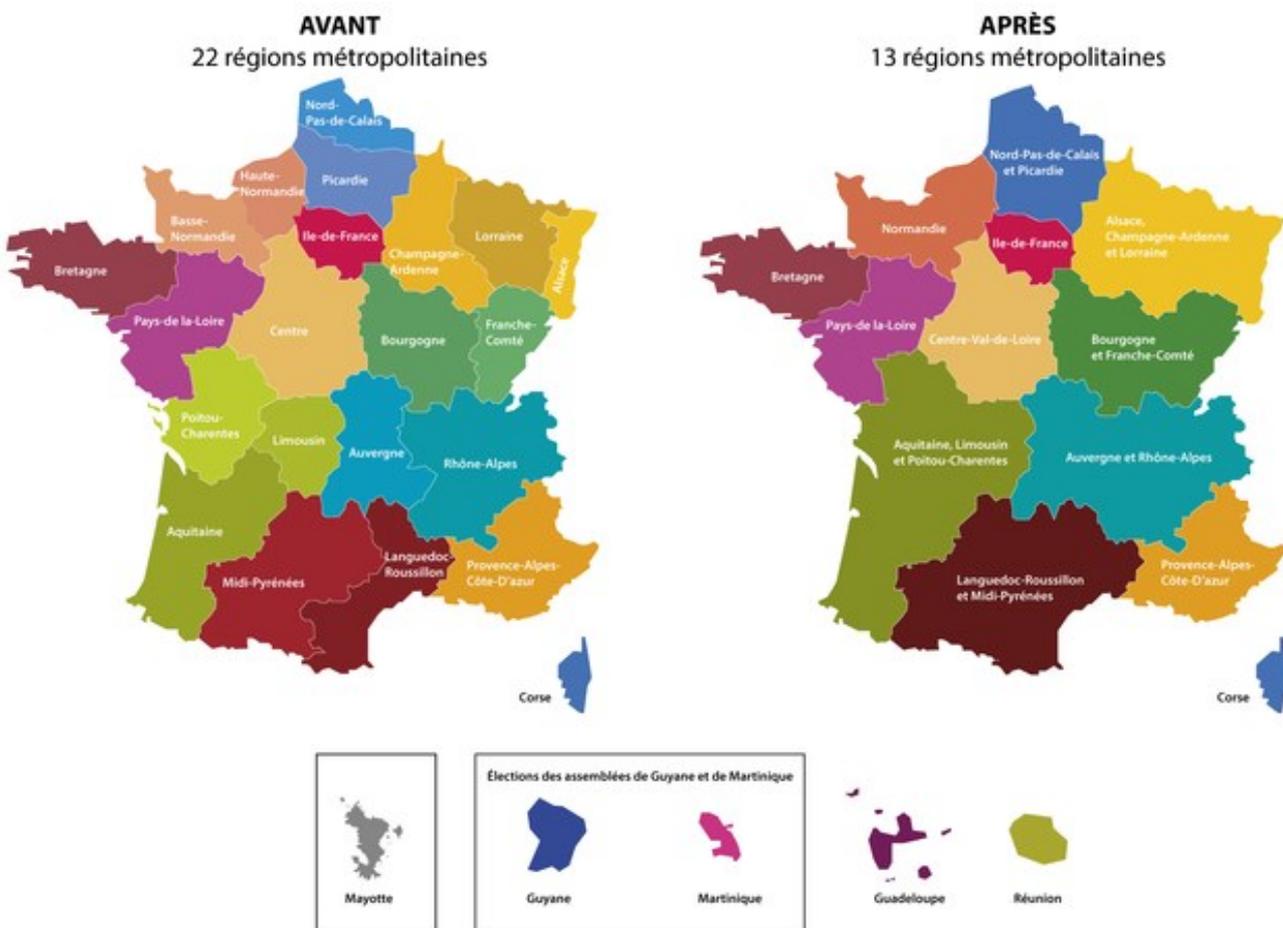
- ⇒ Développement économique
- ⇒ Gestion des fonds européens
- ⇒ Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi
- ⇒ Lycées
- ⇒ Environnement

Compétences partagées avec le département :

- ⇒ Tourisme
- ⇒ Culture
- ⇒ Sport

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en cours d'examen au Parlement prévoit de renforcer les compétences de la région, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport.

Élections régionales 2015





COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



- 11 heures 30 Rassemblement de la population et des enfants des écoles, Parvis du Monument aux Morts
- 11 heures 45 Dépôt de gerbes
- 12 heures Lecture de lettres de poilus par les enfants dans la salle des fêtes. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie



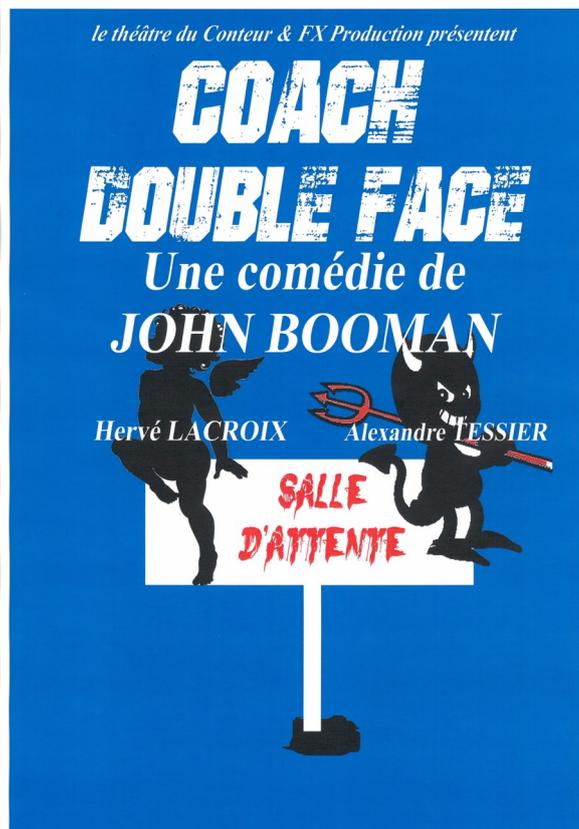
SALLE DES FETES DE VILLEGOUGE LE THEATRE DU CONTEUR & FX PRODUCTION présentent à 20 H 30 « COACH DOUBLE FACE »

La comédie à succès écrite par John BOOMAN

Antoine M. dont la femme vient de disparaître, est soupçonné par la police de son meurtre. Il se rend alors chez le patron de celle-ci M. LAMOUR, Coach de métier, qu'il pense être son amant et responsable de cette disparition. Mais une surprise de taille l'attend.

M Kurt, « nettoyeur » de profession et atteint de troubles qui l'empêchent d'exercer son métier très « libéral », se voit confier un contrat, sur la tête de ce même coach M. LAMOUR. Mais la ressemblance troublante d'Antoine et de LAMOUR va compliquer la situation.

Et lorsqu'un inspecteur de police, qui suit une thérapie chez ce même M LAMOUR et son adjoint, arrivent à l'improviste, quiproquos, mensonges et manipulations vont alors s'enchaîner.



Billetterie dans la salle, le soir du spectacle Entrée 10€ / Gratuit pour les moins de 12 ans



SALLE DES FETES DE VILLEGOUGE à 18 heures, Cérémonie de présentation des Vœux 2016 De Madame le Maire et du Conseil Municipal. Un vin d'honneur du nouvel an clôturera la cérémonie.